

Nous, CMC Markets Germany GmbH (ci-après dénommés « nous », « notre », « nos ») nous engageons à agir avec vous de manière honnête et au mieux de vos intérêts dans le cadre de l'exécution de vos Ordres. Dans la présente Politique d'Exécution des Ordres, nous faisons la synthèse du processus d'exécution de vos Ordres sur notre Plateforme, conformément à notre obligation réglementaire de prendre des mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible pour vous. Lorsque vous faites un investissement par l'intermédiaire de notre Plateforme, vous consentez à ce que vos Ordres soient exécutés de la manière exposée ci-après, en dehors d'une Place de Négociation.

Dans la présente Politique d'Exécution des Ordres, les mots et expressions qui commencent par des lettres capitales ont le sens défini aux Conditions Générales.

1. Points Clés

Cette section présente les points clés de cette Politique d'Exécution des Ordres

- 1.1 Nous constituerons la seule place d'exécution de vos Ordres. Cela signifie que vos Ordres sont exécutés au moyen d'une transaction bilatérale avec nous en tant que contrepartie, sur notre Plateforme, et non pas au moyen d'une transaction sur une Place de Négociation ou infrastructure d'exécution externe.
- 1.2 Notre Plateforme est entièrement automatisée pour la cotation et l'exécution des Ordres. En plaçant un Ordre, vous transmettez à notre Plateforme une instruction de passer cet Ordre pour votre Compte sur la base des Cours générés par notre Plateforme. Merci de consulter nos Conditions Générales et notre Site Internet pour plus de détails concernant le placement et l'exécution de vos Ordres, ainsi que les commissions.
- 1.3 Nos Cours sont générés de manière électronique par notre Plateforme. Ces derniers peuvent être différents des cours générés par des Places de Négociation, d'autres marchés, places d'exécution ou fournisseurs. Les Cours pour un Produit peuvent différer en fonction du fait qu'ils sont liés à une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré.
- 1.4 Vous devez contacter notre équipe gestion clients si vous souhaitez initier ou clôturer une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré lié à un Produit Manuel.
- 1.5 Conformément à l'article 3.3.5 des Conditions Générales, lorsque vous nommez un intermédiaire, un gestionnaire discrétionnaire de placements ou une personne similaire comme une Personne Autorisée pour agir à votre nom et que la personne agit également au nom d'autres clients de CMC Markets, la Personne Autorisée peut décider de passer un seul ordre groupé relatif à des Transactions de CFD sur Marge ou des Contrats d'Options de gré à gré pour plusieurs clients en lien avec un Produit et ensuite ventiler une partie de cet ordre pour représenter votre Ordre. Nous ne sommes pas responsables du regroupement et de la ventilation de tels ordres et de tels regroupement et ventilation de ces Ordres peut s'opérer à votre désavantage.
- 1.6 En conséquence de mouvements de cours rapides, le Cours auquel notre Plateforme exécute un Ordre concernant une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré peut vous être plus ou moins favorable que le Cours affiché sur notre Plateforme lorsque vous placez l'Ordre.
- 1.7 Vous trouverez nos données plus récentes relatives à la qualité d'exécution sur notre Site Internet.
- 1.8 La Section A de cette Politique d'Exécution des Ordres s'applique à tous les clients. La Section B de cette Politique d'Exécution des Ordres s'applique aux Clients Professionnels et aux Contreparties Eligibles exclusivement.

SECTION A - REGLES APPLICABLES A TOUS LES CLIENTS

2. Traitement par notre Plateforme des différents types d'Ordres relatifs aux Transactions de CFD sur Marge

- 2.1 Cette section 2 fournit des informations sur les différents types d'Ordres relatifs aux Transactions de CFD sur Marge, y compris sur les déclenchements standard et alternatif pour l'exécution de tels Ordres. Il peut arriver que nous rejetions un Ordre de Marché en raison de la manière dont vous effectuez vos transactions, par exemple la vitesse et le volume de vos transactions, ou en raison d'un prix non valide suite à un contrôle des prix effectué par nos soins. Pendant les heures de négociation prolongées, la liquidité du marché peut être réduite / l'activité boursière peut être limitée. Si le cours cible d'un Ordre en Attente (notamment les Ordres Limit, les Ordres Take Profit, les Ordres Stop Loss, les Ordres Stop Loss Suiveur, les Ordres Stop Entry et les Ordres Stop Loss Garantis) est atteint mais ne peut être validé au regard de l'activité générale du marché, l'ordre peut ne pas être exécuté immédiatement. Cela permet de s'assurer que l'exécution s'effectue à un cours représentatif du marché. Pour éviter tout doute, cela s'applique que vous traitiez directement par la Plateforme ou par une Interface de Programmation d'Application (API) et peut être plus probable lorsque vous tradez via une API.
- 2.2 **Ordre au Marché** Un Ordre au Marché de vente sera exécuté sur notre Plateforme au premier Cours à la Vente disponible et un Ordre au Marché d'achat au premier Cours à l'Achat

disponible, et sera exécuté dès que possible après que l'Ordre a été accepté, à condition que l'Ordre au Marché soit placé durant les Heures de Négociation et que la Plateforme soit disponible au moment où l'Ordre au Marché est placé. Le Cours à la Vente ou le Cours à l'Achat reflétera toujours la taille de l'Ordre au Marché et le Cours correspondant sur l'Echelle de Profondeur des Cours au moment de l'exécution. Un Ordre au Marché sera annulé automatiquement par notre Plateforme (et ne sera pas exécuté) si le premier Cours à la Vente ou à l'Achat disponible est en dehors de l'une des préférences liées aux Ordres que vous avez fixées pour votre Compte.

- 2.3 **Ordre Limit**
- Un Ordre Limit d'achat à un Cours Cible sera exécuté au Cours Cible ou en dessous lorsque le Cours à l'Achat est inférieur ou égal au Cours Cible.
- Un Ordre Limit de vente à un Cours Cible sera exécuté au Cours Cible ou au-dessus lorsque le Cours à la vente est supérieur ou égal au Cours Cible.
- À compter de l'ouverture, aucune amélioration de prix ne sera appliquée pendant les heures de négociation ni pendant les périodes d'enchères.
- 2.4 **Ordre Take Profit**
- Un Ordre Take Profit d'achat à un Cours Cible sera exécuté au Cours Cible ou en dessous, lorsque le Cours à l'Achat est inférieur ou égal au Cours Cible.
- Un Ordre Take Profit de vente à un Cours Cible sera exécuté au Cours Cible ou au-dessus, lorsque le Cours à la Vente est supérieur ou égal au Cours Cible.
- À compter de l'ouverture, aucune amélioration de prix ne sera appliquée pendant les heures de négociation ni pendant les périodes d'enchères.
- 2.5 **Roll-Over**
- Un Roll-Over Automatique sur une Transaction de CFD sur Marge à la vente sur un Forward donné sera effectué par notre Plateforme lors de l'exécution automatique d'un Ordre au Marché d'acheter le nombre d'Unités pour cette Transaction de CFD sur Marge au Niveau du Premier Cours à l'Achat (quelle que soit la taille de l'Ordre). Cet Ordre sera exécuté (si possible) après la Date Limite de Roll-Over mais avant la Date d'Expiration ou à la Date d'Expiration. Notre Plateforme exécutera alors immédiatement un Ordre au Marché de vendre le même nombre d'Unités sur un Forward portant sur le même actif sous-jacent mais avec la première Date d'Expiration suivante, au Niveau du Premier Cours Moyen.
- Un Roll-Over Automatique sur une Transaction de CFD sur Marge à l'achat sur un Forward donné sera exécuté sur la même base, sauf que notre Plateforme exécutera automatiquement un Ordre au Marché de vendre le nombre d'Unités pour cette Transaction de CFD sur Marge au Niveau du Premier Cours de Vente et l'Ordre au Marché correspondant sera d'acheter le même nombre d'Unités sur un Forward, au Niveau du Premier Cours Moyen.
- Veillez noter que le Roll-Over Automatique n'est pas activé par défaut, si vous souhaitez l'utiliser vous devez l'activer sur la Plateforme.
- Un Roll-Over Manuel sur une Transaction de CFD sur Marge à la vente sur un Forward donné sera effectué sur instructions de votre part par notre Plateforme lors de l'exécution d'un Ordre au Marché d'acheter le nombre d'Unités pour cette Transaction de CFD sur Marge au Niveau du Premier Cours à l'Achat (quelle que soit la taille de l'Ordre) aussitôt que possible après que le Roll-Over Manuel a été accepté par notre Plateforme (à condition que ce soit avant la Date Limite de Roll-Over). Notre Plateforme exécutera alors immédiatement un Ordre au Marché de vendre le même nombre d'Unités sur un Forward portant sur le même actif sous-jacent mais avec la première Date d'Expiration suivante, au Niveau du Premier Cours Moyen.
- Un Roll-Over Manuel sur une Transaction de CFD sur Marge à l'achat sur un Forward donné sera exécuté sur la même base, sauf que notre Plateforme exécutera un Ordre au Marché de vendre le nombre d'Unités pour cette Transaction de CFD sur Marge au Niveau du Premier Cours de Vente et l'Ordre au Marché correspondant sera d'acheter le même nombre d'Unités sur un Forward, au Niveau du Premier Cours Moyen.
- Tous les Ordres en Attente sur un Forward sur lequel une Transaction de CFD sur Marge est clôturée en tant que partie d'un Roll-Over seront automatiquement annulés par notre Plateforme, et un Ordre en Attente équivalent avec un Cours Cible équivalent sera passé automatiquement par notre Plateforme sur tout Forward (portant sur le même actif sous-jacent mais avec la première Date d'Expiration suivante) sur lequel une nouvelle Transaction de CFD sur Marge est en train d'être conclue en tant que partie d'un Roll-Over.
- Un Roll-Over de toute Transaction de CFD sur Marge sur un Forward donné ne sera pas exécuté si un Forward portant sur le même actif sous-jacent mais avec une Date d'Expiration ultérieure n'est pas disponible au moment où le Roll-Over aurait été

effectué, si vous n'avez pas activé le Roll-Over Automatique sur la Plateforme ou si vous ne nous avez pas ordonné d'effectuer un Roll-Over Manuel. Dans un tel cas, la Transaction de CFD sur Marge sera clôturée à la Date d'Expiration et réglée à la Date de Règlement, ainsi que tout Ordre en Attente correspondant également annulé à la Date de Règlement.

2.6 Roll-Over des produits au comptant pendant le week-end

Lorsqu'une Transaction sur un Produit Cash ou Spot reste ouverte à l'heure de roll-over prévue, la Plateforme exécutera automatiquement un Ordre au Marché afin de clôturer cette Transaction. Dans le cas d'une Transaction vendeuse, la Plateforme exécutera un Ordre au Marché afin d'acheter le nombre d'Unités correspondant à cette Transaction au Prix de Niveau 1. Elle exécutera ensuite immédiatement un Ordre au Marché afin de vendre le même nombre d'Unités sur l'instrument Spot correspondant, au même Prix de Niveau 1.

Le Roll-Over d'une Transaction acheteuse sera exécuté selon le même principe, à ceci près que la Plateforme exécutera automatiquement un Ordre au Marché afin de vendre le nombre d'Unités correspondant à cette Transaction au Prix de Niveau 1, et que l'Ordre au Marché correspondant consistera à acheter le même nombre d'Unités sur l'instrument Spot correspondant, au même Prix de Niveau 1.

Tous les Ordres associés, y compris les Ordres Take Profit et les Ordres Stop Loss, seront transférés vers la nouvelle Transaction et recréés sur l'instrument Spot correspondant avec des Prix Limites équivalents.

Lorsqu'un client détient déjà une position ouverte sur l'instrument Spot correspondant au moment du roll-over, la position faisant l'objet du roll-over sera combinée avec cette position existante conformément aux règles standard de CMC Markets applicables aux comptes. Selon la taille et le sens de la position existante, le roll-over pourra l'augmenter ou la réduire. Les Ordres associés à la position existante seront ajustés, si nécessaire, afin de tenir compte de la nouvelle taille de la position.

Dans certaines circonstances, le roll-over peut ne pas pouvoir être effectué. Dans ce cas, CMC Markets prendra des mesures raisonnables pour en informer les clients concernés.

Lorsque le compte d'un client ne dispose pas de fonds suffisants pour satisfaire à l'exigence de marge applicable à la suite du roll-over, la Plateforme peut automatiquement clôturer la position CFD concernée.

Aucuns frais de détention overnight ni frais de financement ne seront appliqués à la position pendant la période de roll-over. Toute modification des Frais de Détention sera communiquée conformément à nos Conditions Générales. Le processus de roll-over, notamment son calendrier et les éventuels frais applicables, peut être modifié ponctuellement afin de tenir compte des conditions de marché en vigueur.

2.7 Ordre Stop Entry

Seuils de déclenchement standard

Sauf décision contraire de votre part :

- Un Ordre Stop Entry d'achat à un Cours Cible sera exécuté lorsque le Cours à l'Achat pour le Niveau du Premier Cours est supérieur ou égal au Cours Cible et sera exécuté au premier Cours à l'Achat disponible sur l'Echelle de Profondeur des Cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où l'Ordre est exécuté par notre Plateforme ; et
- Un Ordre Stop Entry de vente à un Cours Cible sera exécuté lorsque le Cours à la Vente pour le Niveau du Premier Cours est inférieur ou égal au Cours Cible et sera exécuté au premier Cours à la Vente disponible sur l'Echelle de Profondeur des Cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où l'Ordre est exécuté par notre Plateforme.

Un Ordre Stop Entry n'est pas garanti et pourrait être assujéti au phénomène de « gapping ».

Seuils de déclenchement alternatifs

Par ailleurs, vous pouvez également choisir d'appliquer le Niveau du Premier Cours Moyen comme seuil de déclenchement d'un Ordre Stop Entry. Dans ces circonstances, la procédure est la même que pour les seuils de déclenchement standard comme décrit ci-dessus, sauf que les références au Niveau du Premier Cours devraient être remplacées par le Niveau du Premier Cours Moyen.

Vous pouvez également choisir d'appliquer le Niveau du Premier Cours contraire comme seuil de déclenchement d'un Ordre Stop Entry. Dans ces circonstances, la procédure est la même que pour les seuils de déclenchement standard comme décrit ci-dessus, sauf que le cours de référence pour un Ordre Stop Entry pour acheter est

le Niveau du Premier Cours à la Vente et que le cours de référence pour un Ordre Stop Entry pour vendre est le Niveau du Premier Cours à l'Achat.

Dans chaque cas, que vous utilisiez un seuil de déclenchement standard ou l'un des seuils de déclenchement alternatifs :

- Notre Plateforme annulera automatiquement (et n'exécutera pas) un Ordre Stop Entry si le premier Cours à la Vente ou à l'Achat disponible est en dehors de l'une des préférences liées aux Ordres que vous avez fixées pour votre Compte ; et
- Le Cours auquel l'Ordre sera exécuté peut vous être moins favorable que le Cours Cible.

2.8 Ordre Stop Loss

Seuils de déclenchement standard

Sauf décision contraire de votre part :

- Un Ordre Stop Loss d'achat à un Cours Cible sera exécuté lorsque le Cours à l'Achat pour le Niveau du Premier Cours est supérieur ou égal au Cours Cible et sera exécuté au Premier Cours à l'Achat disponible sur l'Echelle de Profondeur des Cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où l'Ordre Stop Loss est exécuté par notre Plateforme ; et
- Un Ordre Stop Loss de vente à un Cours Cible sera exécuté lorsque le Cours à la Vente pour le Niveau du Premier Cours est inférieur ou égal au Cours Cible et sera exécuté au premier Cours à la Vente disponible sur l'Echelle de Profondeur des Cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où l'Ordre Stop Loss est exécuté par notre Plateforme.

Un Ordre Stop Loss n'est pas garanti et pourrait être assujéti au phénomène de « gapping ».

Seuils de déclenchement alternatifs

Par ailleurs, vous pouvez également choisir d'appliquer le Niveau du Premier Cours Moyen comme seuil de déclenchement d'un Ordre Stop Loss. Dans ces circonstances, la procédure est la même que pour les seuils de déclenchement standard comme décrit ci-dessus, sauf que les références au Niveau du Premier Cours devraient être remplacées par le Niveau du Premier Cours Moyen.

Vous pouvez également choisir d'appliquer le Niveau du Premier Cours contraire comme seuil de déclenchement d'un Ordre Stop Entry. Dans ces circonstances, la procédure est la même que pour les seuils de déclenchement standard comme décrit ci-dessus, sauf que le cours de référence pour un Ordre Stop Loss pour acheter est le Niveau du Premier Cours à la Vente et que le cours de référence pour un Ordre Stop Loss pour vendre est le Niveau du Premier Cours à l'Achat.

Dans chaque cas, que vous utilisiez un seuil de déclenchement standard ou l'un des seuils de déclenchement alternatifs, le Cours auquel l'Ordre sera exécuté peut vous être moins favorable que le Cours Cible.

2.9 Ordre Stop Loss Suiveur

Seuils de déclenchement standard

Sauf décision contraire de votre part :

- Un Ordre Stop Loss Suiveur d'achat à un Cours Cible sera exécuté lorsque le Cours à l'Achat pour le Niveau du Premier Cours est supérieur ou égal au Cours Cible et sera exécuté au premier Cours à l'Achat disponible sur l'Echelle de Profondeur des Cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où l'Ordre Stop Loss Suiveur est exécuté par notre Plateforme ; et
- Un Ordre Stop Loss Suiveur de vente à un Cours Cible sera exécuté lorsque le Cours à la Vente pour le Niveau du Premier Cours est inférieur ou égal au Cours Cible et sera exécuté au premier Cours à la Vente disponible sur l'Echelle de Profondeur des Cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où l'Ordre Stop Loss Suiveur est exécuté par notre Plateforme.

Un Ordre Stop Loss Suiveur n'est pas garanti et pourrait être assujéti au phénomène de « gapping ».

Seuils de déclenchement alternatifs

Par ailleurs, vous pouvez également choisir d'appliquer le Niveau du Premier Cours Moyen comme seuil de déclenchement d'un Ordre Stop Loss Suiveur. Dans ces circonstances, la procédure est la même que pour les seuils de déclenchement standard comme décrit ci-dessus, sauf que les références au Niveau du Premier Cours devraient être remplacées par le Niveau du Premier Cours Moyen.

Par ailleurs, vous pouvez également choisir d'appliquer le Niveau du Premier Cours comme seuil de déclenchement de votre Ordre Stop Loss Suiveur. Dans ces circonstances, la procédure est la même que pour les seuils de déclenchement standard comme décrit ci-dessus, sauf que le cours de référence pour un Ordre Stop Loss Suiveur pour acheter est le Niveau du Premier Cours à la Vente et que le cours de référence pour un Ordre Stop Loss Suiveur pour vendre est le Niveau du Premier Cours à l'Achat.

Dans chaque cas, que vous utilisiez un seuil de déclenchement standard ou l'un des seuils de déclenchement alternatifs :

- Le Cours auquel l'Ordre sera exécuté peut vous être moins favorable que le Cours Cible ; et
- Le Cours Cible d'un Ordre Stop Loss Suiveur est ajusté dans le sens de votre Transaction de CFD sur Marge par notre Plateforme et est calculé à partir du Cours le plus favorable relativement à cette Transaction de CFD sur Marge étant donné que cet Ordre a été modifié par addition/soustraction (selon le cas) de l'Ecart Stop, selon ce que vous avez défini.

2.10 Ordre Stop Loss Garanti ou OSLG Un Ordre Stop Loss Garanti d'achat à un Cours Cible sera exécuté lorsque le Cours à l'Achat pour le Niveau du Premier Cours sur l'Échelle de Profondeur des Cours (indépendamment de la taille de votre Ordre) est supérieur ou égal au Cours Cible et sera exécuté au Cours Cible.

Un Ordre Stop Loss Garanti de vente à un Cours Cible sera exécuté lorsque le Cours à la Vente pour le Niveau du Premier Cours sur l'Échelle de Profondeur des Cours (indépendamment de la taille de votre Ordre) est inférieur ou égal au Cours Cible et sera exécuté au Cours Cible.

Dans chaque cas:

- Un Ordre Stop Loss Garanti sera systématiquement exécuté au Cours Cible ; et
- Le Cours Cible pour tout Ordre Stop Loss Garanti doit rencontrer l'Écart Minimal pour les Ordres Stop Loss Garantis au moment où l'Ordre Stop Loss Garanti est passé (y compris la modification d'un autre type d'Ordre en Attente), à moins qu'il ne s'agisse d'un Ordre en Attente sur un Forward et que la Transaction de CFD sur Marge ait été passée automatiquement par notre Plateforme dans le cadre d'un Roll-Over (auquel cas la section 2.5 de cette Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres sera applicable).

2.11 Notre Plateforme peut grouper tout Ordre Stop Loss, Ordre Stop Loss Suiveur ou Ordre Stop Entry soit pour acheter soit pour vendre le même Produit, qui sont déclenchés par le même Cours et qui doivent être exécutés en même temps par notre Plateforme. De tels Ordres seront exécutés au premier Cours à l'Achat ou à la Vente disponible (selon le cas) sur l'Echelle de Profondeur des Cours correspondant à la taille des Ordres regroupés concernés.

3. Traitement par notre Plateforme des différents types d'Ordres relatifs aux Contrats d'Options de gré à gré

3.1 Cette section 3 fournit des informations sur les différents types d'Ordres relatifs aux Contrats d'Options de gré à gré, y compris sur les déclenchements standard et alternatif pour l'exécution de tels Ordres. Il peut arriver que nous rejetions un Ordre à Cours Limité Immédiat ou Annulé ou un Ordre au Marché Protégé Immédiat ou Annulé en raison de la manière dont vous effectuez vos transactions, par exemple la vitesse et le volume de vos transactions, ou en raison d'un prix non valide suite à un contrôle des prix effectué par nos soins. Pour éviter tout doute, cela s'applique que vous traitiez directement par la Plateforme ou par une Interface de Programmation d'Application (API) et peut être plus probable lorsque vous tradez via une API. Ce sont les seuls types d'Ordres disponibles sur la Plateforme lorsque vous passez un Ordre pour un Contrat d'Options de gré à gré.

3.2. Les types d'Ordres indiqués ci-dessous s'appliquent également lors du passage d'un Ordre pour une fraction d'un Contrat d'Options de gré à gré. Un Ordre pour un Contrat d'Options de gré à gré sera toujours un ordre « Immédiat ou Annulé » (IoC). Cela signifie que l'Ordre sera soit exécuté immédiatement (en totalité ou en partie), soit annulé s'il ne peut être exécuté. En cas d'exécution partielle, la partie non exécutée de l'Ordre sera annulée.

3.3 **Ordre IOC limité** Ordre d'achat ou de vente d'un Contrat d'Options de gré à gré dès que possible après sa transmission à la Plateforme, avec une limite de cours spécifique que vous avez fixée, à condition que l'Ordre IoC Limité soit soumis pendant les Heures de Négociation et que la Plateforme soit disponible au moment où l'Ordre est passé. Un Ordre IoC Limité sera exécuté immédiatement, en totalité ou en partie, conformément au cours

limite spécifié, ou annulé s'il ne peut être exécuté. En cas d'exécution partielle, la partie non exécutée de l'Ordre sera annulée.

- 3.4 **Ordre IoC sur Marché Protégé** Ordre d'achat ou de vente d'un Contrat d'Options de gré à gré dès sa transmission à la Plateforme, à condition que l'Ordre IoC sur Marché Protégé soit soumis pendant les Heures de Négociation et que la Plateforme soit disponible au moment où l'Ordre est passé. L'aspect « protégé » de l'Ordre vise à limiter le niveau de glissement auquel vous pourriez être soumis, mais cela n'est pas garanti.
- Lors de la passation d'un Ordre d'achat, le cours fixé par la Plateforme et détaillé sur le Ticket d'Ordre sera le cours maximum auquel toute partie de l'Ordre IoC sur Marché Protégé sera exécutée (le **Cours d'Exécution Maximum**).
- Lors de la passation d'un Ordre de vente, le cours fixé par la Plateforme et détaillé sur le Ticket d'Ordre sera le cours minimum auquel toute partie de l'Ordre IoC Protégé sera exécutée (le **Cours d'Exécution Minimum**).
- Une fois l'Ordre soumis et accepté par la Plateforme, il sera converti en un Ordre IoC Limité avec le Cours d'Exécution Maximum ou le Cours d'Exécution Minimum comme cours limite.
- 3.5 **Ordre IoC au Marché (ne peut être passé que par CMC)** Ordre d'achat ou de vente d'un Ordre de clôture sur un Contrat d'Options de gré à gré dès que possible après sa transmission à la Plateforme, à condition que l'Ordre IoC au Marché soit soumis pendant les Heures de Négociation et que la Plateforme soit disponible au moment où l'Ordre est passé. Ce type d'ordre sera utilisé à des fins de gestion des risques, notamment lorsque la Plateforme ou l'équipe Gestion Clients procède à la Liquidation du Compte.
- Cela signifie qu'il n'y a pas de limites de cours spécifiées pour ce type d'Ordre. En cas d'exécution partielle, la partie non exécutée de l'Ordre peut être annulée.

4. Facteurs que nous considérons pour déterminer la meilleure exécution

- 4.1 Lorsque nous exécuterons des Ordres, nous respecterons toutes les étapes appropriées pour obtenir le meilleur résultat pour vous, en prenant en compte le type d'instruments financiers lié à l'Ordre concerné ainsi que d'autres facteurs d'exécution.
- 4.2 Nous prendrons en compte les facteurs d'exécution suivants lorsque nous exécuterons votre Ordre, classés par ordre d'importance du plus important au moins important:
- 4.2.1 Cours;
 - 4.2.2 Autres frais y compris Taux de Change;
 - 4.2.3 rapidité d'exécution;
 - 4.2.4 probabilité d'exécution et de règlement; et
 - 4.2.5 taille de votre Ordre.

5. Cours générés par notre Plateforme

La présente section vous renseigne sur les Cours et sur l'exécution de vos Ordres.

- 5.1 Le meilleur résultat possible lorsque votre Ordre sera exécuté sera déterminé en terme de considération totale (i.e. le cours de votre Ordre et les coûts associés à l'exécution).
- 5.2 Les Cours des Produits sont générés de manière électronique par notre Plateforme. Ces Cours tiennent compte des données du marché provenant de sources diverses afin de nous permettre de vérifier si nos Cours sont justes et si nous respectons notre obligation de meilleure exécution. Cependant, les Cours peuvent ne pas correspondre aux cours que vous constatez ailleurs (y compris les cours des Places de Négociation ou d'autres fournisseurs). Les Cours incluent notre marge raisonnable.
- 5.3 Les fluctuations de marché et les conditions techniques, en plus des Evénements Fortuits, pourraient impliquer que les Cours que vous voyez sur votre appareil et/ou ceux qui vous sont fournis par notre équipe Gestion Clients lorsque vous passez un Ordre peuvent ne pas être identiques au Cours auquel la Transaction de CFD sur Marge ou le Contrat d'Options de gré à gré est exécuté. Si des changements interviennent au niveau du Cours en vigueur entre le moment où vous passez l'Ordre et le moment où nous recevons cet Ordre ou le moment où l'Ordre correspondant est exécuté par notre Plateforme l'Ordre est généralement exécuté (ou en fonction du) au Cours en vigueur lorsque l'Ordre est exécuté par notre Plateforme. Cela pourrait se révéler à votre désavantage ou, au contraire, à votre avantage.
- 5.4 Il peut arriver que les circonstances puissent parfois empêcher notre Plateforme de générer des Cours ou avoir une incidence sur les Cours qui auront été générés. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter en particulier les articles 4.2.1 (« Accès à la Plateforme ») et 8.2 (« Evénements Fortuits »), ainsi que l'article 11 de l'Annexe 1 (« Opérations sur Titres, Cas d'Ajustements et Cas de faillite ») de nos Conditions Générales.

5.5 Consultez l'onglet « Nos Cours » du Site Internet pour de plus amples renseignements sur les cotations.

6. Taux de Change générés par notre Plateforme

La présente section vous renseigne au sujet des Taux de Change.

- 6.1 Lorsque vous concluez un Ordre pour Transaction de CFD sur Marge ou Contrat d'options de gré à gré avec nous, tous les calculs sont réalisés dans la devise dans laquelle le Produit en question est libellé, la Devise de Référence du Produit, avant conversion dans votre Devise de Référence du Compte au Taux de Change et application à votre Compte.
- 6.2 Comme pour les Cours, le Taux de Change entre deux devises données est généré de manière électronique par notre Plateforme et peuvent ne pas correspondre aux taux de change que vous constatez par ailleurs (y compris les taux de change officiels et les paires de devises sur notre plateforme).
- 6.3 Si nécessaire, nous vous fournirons le Taux de Change utilisé pour convertir dans votre Devise de Référence du Compte des montants libellés dans une Devise de Référence du Produit.

7. Taille, rapidité et probabilité d'exécution

La présente section vous renseigne au sujet de la rapidité avec laquelle les Ordres sont exécutés par notre Plateforme, de la probabilité d'exécution et de la taille des Ordres sur les Transactions de CFD sur Marge et les Contrats d'Options de gré à gré.

- 7.1 Les Ordres sont exécutés par notre Plateforme (à l'exception des Ordres pour les Produits Manuels o) de manière automatique et ne dépendent d'aucune intervention ou traitement manuel. Cependant, les Ordres pour les Produits Manuels sont exécutés par notre équipe gestion clients.
- 7.2 Notre Plateforme exécutera, sauf dans un certain nombre d'exceptions, les Ordres dès que possible suivant leur réception. Notre Plateforme n'exécutera les Ordres que durant les Heures de Négociation.
- 7.3 Les Ordres seront acceptés ou rejetés par notre Plateforme, ou la modification des Ordres en Attente en fonction de leurs Attributs respectifs et de nos Conditions Générales, y compris en cas de dépassement de toute limite applicable et/ou si votre Montant de Revalorisation du Compte ne suffit pas à couvrir votre Marge, lorsque votre Montant de Revalorisation du Compte est inférieur au(x) Seuil(s) de Liquidation applicable(s) ou lorsque vous avez un Solde insuffisant pour payer toute Commission ou toute autre prime (selon le cas).
- 7.4 Si un Ordre est accepté par notre Plateforme, il existe néanmoins des circonstances empêchant ou affectant l'exécution d'un Ordre, par exemple si son exécution dépasse toute limite, si les restrictions du marché s'appliquent, si le Montant de Revalorisation de votre Compte est ou pourrait être insuffisant pour couvrir votre Marge, lorsque votre Montant de Revalorisation du Compte est inférieur au Seuil de Liquidation applicable ou dans toute situation visée à l'article 4.2.1 (« Accès à notre Plateforme »), 8.2 (« Événements Fortuits »), à l'article 11 de l'Annexe 1A (« Opérations sur Titres, Cas d'Ajustements et Cas de Faillite »).
- 7.5 Notre Plateforme prendra automatiquement en compte la taille de votre Ordre pour une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré au moment de l'exécution.
- 7.6 Notre équipe gestion clients exécute au lieu de notre Plateforme les Ordres pour les Produits Manuels.

8. Facteurs non pris en compte lors de l'exécution des Ordres

La présente section expose les facteurs que notre Plateforme ne prend pas en compte lors de l'exécution des Ordres.

- 8.1 Sauf dans les cas visés à la section 2 ci-dessus concernant les Ordres pour les Transactions de CFD sur Marge ou la section 3 ci-dessus concernant les Ordres pour Contrats d'Options de gré à gré, notre Plateforme et/ou notre équipe Gestion Clients ne fait pas de distinction entre les différents types d'Ordres.
- 8.2 Nous constituerons la seule place d'exécution de tous les Ordres. Nous n'utiliserons aucune autre place d'exécution pour exécuter vos Ordres. Par conséquent, cette Politique d'Exécution des Ordres n'inclut pas de liste des autres places d'exécution.

9. Clôture de vos Transactions de CFD sur Marge ou de vos Contrats d'Options de gré à gré en l'absence d'instructions de votre part

- 9.1 Il est des situations où tout ou partie de vos Transactions de CFD sur Marge ou Contrats d'Options de gré à gré seront clos sans instruction de votre part. Ces situations interviennent lorsque la Liquidation du Compte intervient, celle où vous ne réduisez pas une Position en dessous de la limite applicable dans le délai correspondant spécifié par nos soins ou celle où nous exerçons nos droits à clôturer vos Transactions de CFD sur Marge ou Contrats d'Options de gré à gré. Veuillez consulter nos Conditions Générales pour de plus amples renseignements.
- 9.2 Sauf dans le cas où la transaction est clôturée par vous ou par nous à l'avance, toute Transaction de CFD sur Marge ou tout Contrat d'Options de gré à gré sera clôturé et réglé par notre Plateforme automatiquement à l'heure et à la date de règlement sur un Forward ou un Contrat d'Options de gré à gré (et tout Ordre en Attente sera également annulé sur cette base).
- 9.3 Dans le cas où tout ou partie de vos Transactions de CFD sur Marge, Contrats d'Options de gré à gré et/ou Positions sont liquidées sans instruction de votre part, ou si la Liquidation du Compte intervient en accord avec les préférences choisies sur votre Compte, certaines procédures s'appliqueront. Plus d'informations sur ces procédures peuvent être consultées sur notre Plateforme.

9.4 Nous nous réservons le droit de grouper toutes les Transactions de CFD sur Marge ou tous les Contrats d'Options de gré à gré sur le même Produit qui sont liquidés au même moment ou presque, et d'exécuter les Ordres au Marché correspondants afin de liquider ces Transactions de CFD sur Marge ou Contrats d'Options de gré à gré au Cours approprié sur l'Echelle de Profondeur des Cours pour un Ordre de la taille des Transactions de CFD sur Marge ou Contrats d'Options de gré à gré regroupés.

9.5 Dans le cas d'un Contrat d'Options de gré à gré, lorsque la Plateforme effectue une Liquidation du Compte, un Ordre IoC au Marché est utilisé.

10. Instructions particulières

10.1 Puisqu'il n'y a pas de marché extérieur pour nos Produits, vos Ordres ne peuvent être exécutés que sur notre Plateforme et/ou à travers notre équipe Gestion Clients. Toute instruction d'exécuter votre Ordre sur une infrastructure d'exécution différente aboutira au rejet de votre Ordre.

10.2 Si vous nous donnez des instructions sur la façon d'exécuter votre Ordre, le respect de ces instructions peut nous amener à ne pas suivre les étapes définies dans la Politique d'Exécution des Ordres pour obtenir le meilleur résultat possible pour l'exécution de votre Ordre. Dans cette situation, notre exécution conformément à vos instructions sera réputée être la meilleure exécution.

11. Surveillance et révision

11.1 Nous surveillerons et réviserons régulièrement nos politiques, procédures et dispositions connexes afin d'assurer notre respect des obligations réglementaires et, le cas échéant, nous procéderons aux modifications requises.

11.2 Vous trouverez nos données plus récentes relatives à la qualité d'exécution sur notre Site Internet.

SECTION B - SPÉCIFIQUES AUX CLIENTS PROFESSIONNELS ET AUX CONTREPARTIES ELIGIBLES

1. Points Clés

1.1 Si nous avons accepté de vous fournir un service supplémentaire, vous devez contacter notre équipe gestion clients pour initier ou clôturer une Transaction de CFD sur Marge ou un Contrat d'Options de gré à gré lié à un Ordre Manuel. Notre équipe gestion clients fournira le Cours concerné et les autres conditions relatives à l'ouverture ou la clôture de cette Transaction de CFD sur Marge ou de ce Contrat d'Options de gré à gré, ce que vous pourrez accepter ou refuser.

2. Taille, rapidité et probabilité d'exécution

2.1 Les Ordres Manuels sont exécutés par notre équipe gestion client. Notre équipe gestion clients pourrait, à son entière discrétion et avec votre accord, enlever toute limite applicable pour les Ordres Manuels.

3. Clôture de vos Transactions de CFD sur Marge ou de vos Contrats d'Options de gré à gré en l'absence d'instructions de votre part

3.1 Si nous avons accepté de vous fournir un service supplémentaire, vous pourriez être sujet à des procédures de Liquidation du Compte différentes.